ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 73597

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur le rapport d'information sénatorial n° 419 intitulé « La politique de lutte contre le cancer », présenté par MM. Claude Huriet et Lucien Neuwirth, de la commission des affaires sociales. Les auteurs proposent en matière de prise en charge globale du malade et d'égalité d'accès aux soins de veiller à la mise en oeuvre effective de la circulaire du 24 mars 1998 relative à l'organisation des soins en cancérologie dans les établissements publics et privés, et préciser les conditions de son articulation avec les réseaux de soins coordonnés en cancérologie ; favoriser la prise en charge globale du malade dans le cadre des réseaux de soins coordonnés en cancérologie. A cet égard : procéder à un inventaire complet de la nomenclature, et de sa valorisation financière, afin d'en éliminer les éventuels effets pervers en ce qui concerne la prise en charge du cancer ; définir un budget spécifique hors dotation globale pour les innovations thérapeutiques contre le cancer ». Il lui demande de bien vouloir lui faire part de son sentiment sur ce sujet.

Données clés

Auteur : M. Christian Estrosi
Circonscription : Alpes-Maritimes (5e circonscription) - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 73597
Rubrique : Santé
Ministère interrogé : santé
Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 25 février 2002, page 1062